

Accès aux soins en milieu pénitentiaire

● **Un acteur en santé relate sa propre expérience, présentée dans un poster lors des Rencontres Prescrire 2010.**

● **L'expérience de 5 ans de consultations de médecine générale en Maison centrale montre que l'accès aux soins des détenus se heurte aux conditions de détention et aux contraintes de l'Administration pénitentiaire.**

La Maison centrale d'Ensisheim (Haut-Rhin) compte 200 détenus, la plupart condamnés à de longues peines, voire à perpétuité. C'est une population stable, vieillissante (le plus âgé a 78 ans). Une population plus jeune, condamnée à de "moins longues" peines (8 à 10 ans), y est transférée par "punition".

À quels soins les détenus ont-ils accès en 2009 ?

Les détenus peuvent consulter au sein même de la Centrale le personnel hospitalier du Centre hospitalier de référence (Colmar) : un

médecin généraliste trois demi-journées par semaine ; un ou deux infirmiers de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi, et le matin seulement les week-end et jours fériés ; un psychiatre et un psychologue trois demi-journées par semaine ; un dentiste quatre demi-journées par semaine ; un ophtalmologiste et un ORL tous les trois mois.

S'y ajoutent les interventions d'orthophonistes, de kinésithérapeutes et d'opticiens libéraux.

Des radiographies simples peuvent être effectuées sur place (thorax, abdomen sans préparation, membres).

"Continuité des soins" : via le centre 15. La continuité des soins est assurée sous forme d'astreinte par le médecin généraliste et les médecins du service des urgences de l'hôpital. Le personnel pénitentiaire passe par le Centre 15 pour les appeler.

En cas d'urgence, l'intervention du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) est déclenchée par le Centre 15.

Les avis spécialisés sont obtenus par "extraction" du détenu vers l'hôpital de référence, sur rendez-vous, dont la date n'est pas communiquée au détenu.

Hospitalisation.

Une hospitalisation courte (moins de 48 heures) est possible (avec escorte) dans une des deux chambres dites "de sécurité" du service hospitalier de référence. Si l'hospitalisation prévue est supérieure à 48 heures, un transfert programmé est organisé à l'Unité Hospitalière de

Sécurité Interrégionale (UHSI) de Nancy.

Les détenus ont accès à tous les examens complémentaires qu'un hôpital peut fournir.

Les détenus ont accès aux médicaments hospitaliers. Ils ont aussi accès à des médicaments dits de confort, non remboursables mais fournis gratuitement par l'hôpital, suivant une liste établie par le médecin généraliste.

Ils ont aussi accès gratuitement aux appareillages orthopédiques (cannes anglaises, attelles, orthèses, colliers cervicaux). Mais avec une participation financière, aux soutiens lombaires ; à la lunetterie ; aux différentes prothèses (oculaire, membres, etc.) ; à une partie de la dentisterie (amalgame, composite, prothèses mobiles). Les prothèses fixes ("bridges", couronnes) ne sont, en théorie, pas possibles. Cela pose problème, surtout chez les jeunes. La chirurgie dentaire est organisée à l'hôpital de référence.

CMU à la sortie. Les détenus bénéficient du régime de la couverture maladie universelle (CMU), qu'ils conservent deux ans après leur sortie de la prison s'ils ne travaillent pas.

Oui, mais... la réalité n'est pas si simple

L'accès aux urgences, la nuit, est très ralenti par les règles de sécurité. Si le surveillant de nuit, dans sa ronde, suspecte un problème grave par l'œil de la cellule, comme il n'a pas la clé, il doit alerter le gradé et continuer sa ronde. Le gradé, souvent éloigné, arrive avec sa clé. Il est obligatoirement accompagné d'un autre garde et ouvre. Ensuite, retour au poste pour déclencher les secours (Centre 15).



Besoins spécifiques



Le Centre 15 déclenche le SMUR : 20 km d'autoroute - ouverture des nombreuses portes - montée des escaliers et des étages jusqu'au détenu.

25 à 30 minutes sont nécessaires pour que le détenu soit secouru. Le détenu n'a pas accès au téléphone, et donc pas accès au Centre 15 directement.

L'activité des intervenants libéraux est limitée. Pour ce qui est d'intervenir sur place, généralement sans leur matériel (de kinésithérapie notamment), la difficulté d'accès aux détenus freine l'ardeur des praticiens libéraux à se déplacer : il faut 14 minutes monter en main de la porte d'entrée de la prison à l'infirmerie (donc une demi-heure supplémentaire par intervention).

Le mode de rémunération n'est pas non plus encourageant.

Médicaments : seulement ceux de l'hôpital. Les médicaments accessibles sont seulement ceux de l'hôpital : les principales substances sont là, mais pas toutes. Le détenu que le Doliprane^o soulage, mais pas l'Effergan^o, n'a pas le choix. Dans le même ordre d'idée, l'Administration pénitentiaire exige des prescriptions médicales pour des mousses à raser hypoallergéniques, des shampoings antipelliculaires, alors qu'à l'extérieur, c'est en vente libre.

"Extraction" vers un spécialiste : dans quelles conditions ? Pour une consultation d'un spécialiste, les gardiens viennent chercher le détenu pour l'emmener en consultation à l'hôpital.

Théoriquement, le détenu est prévenu la veille au soir, quand il se retrouve seul enfermé dans sa cellule, car il ne peut alors communiquer avec personne. Mais il y a des oublis. Le détenu, parfois en plein travail, est emmené : beau-

coup refusent d'aller au rendez-vous sans avoir pu prendre une douche ou se changer.

L'extraction est réalisée sous escorte, dans un fourgon de l'Administration pénitentiaire : habituellement "simple" escorte de deux surveillants, mais s'il s'agit d'un détenu spécialement surveillé (DSP), ce sont les forces de sécurité qui investissent l'hôpital et bloquent les issues pendant la consultation.

Dans tous les cas, le détenu est entravé aux pieds, menotté et (depuis peu) les poignets fixés à la ceinture. Il est amené à travers l'hôpital ainsi, jusqu'au médecin, et l'escorte est seule juge pour rester à côté du détenu pendant l'examen, écouter toute la consultation et assister à l'examen physique du détenu, au mépris du secret médical et de la dignité du patient. Elle peut à tout moment mettre fin à la consultation. Le médecin consultant n'a alors aucune autorité.

Des détenus refusent toute "extraction" pour ces raisons, et préfèrent se priver de l'accès à des examens complémentaires.

Les régimes alimentaires : oui mais pas trop. Le détenu est nourri par l'Administration pénitentiaire. Si un régime alimentaire est nécessaire, il est appliqué, mais cela complique le travail de la cuisine et augmente le prix du repas, et dans la réalité tout est fait pour que le détenu demande l'arrêt de son régime. Ainsi, un régime sans graisse aboutit à "steak haché midi et soir" ad vitam æternam ; un régime mixé (pour extraction dentaire) met trois jours à se mettre en place. Quant aux régimes diabétiques ou riches en fibre... faut pas rêver.

L'arrêt de travail : oui, et non. Les détenus peuvent avoir accès à un travail : en général, travail à la chaîne. Payé environ 120 euros par mois pour 35 heures de travail

par semaine, le détenu peut alors louer une télévision, un réfrigérateur, s'acheter d'autres aliments par la "cantine" (au prix fort).

Mais si le détenu est en arrêt de travail : pas d'indemnité. Et si cela dure trop longtemps, il est remplacé par ceux qui font la queue... et elle est longue.

Même avec un plâtre, ils vont travailler.

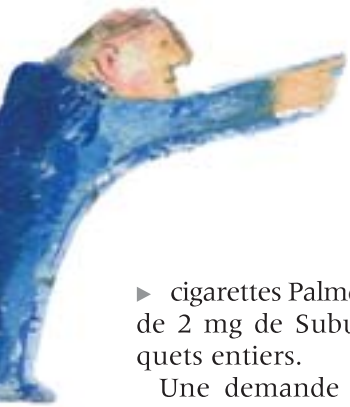
Et si l'accès aux soins était limité par une relation soignant-patient très particulière ?

Soigner des détenus est une relation médecin-malade particulière. Le patient dit sa vérité, au soignant de la décrypter et de construire une ébauche diagnostique puis thérapeutique. Le patient détenu a aussi sa vérité, mais il peut chercher à tirer avantage de sa situation.

Beaucoup de détenus sont particulièrement intolérants à la frustration. Ils sont souvent intolérants à la douleur, très demandeurs de soins, très sensibles à leur image corporelle, ne supportant pas un bouton d'acné, pratiquant la musculature à outrance pour les plus jeunes, en prenant tous les risques des substances "plastiques" pour améliorer la leur.

Toutes les substances interdites circulent dans la prison, suivant des voies variées (parloirs, salons familiaux, etc.), parfois découvertes par les surveillants, qui, en transférant les revendeurs vers une autre Centrale, coupent d'un coup les approvisionnements. Se déclenchent alors des syndromes de manque, compensés par les médicaments dérobés et revendus par d'autres malades.

Risque de manipulation. Le risque de manipulation est toujours présent : un comprimé de paracétamol + codéine vaut deux ►►



► cigarettes Palmel°, un comprimé de 2 mg de Subutex° vaut 2 paquets entiers.

Une demande d'examen complémentaire à l'hôpital est-elle sincère ou est-ce une simple manœuvre afin d'obliger l'Administration à organiser les soins et au dernier moment refuser l'examen ?

Souvent rodés aux démarches judiciaires, les détenus portent plainte auprès de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass), du directeur de l'hôpital, du Procureur et depuis quelques années auprès du Contrôleur général des lieux de privation de liberté... ; et le médecin est conduit à devoir justifier sa position.

Toutes ces raisons font que l'entretien médical, même s'il est dans l'espace clos d'une pièce de consultation, se déroule toujours dans un contexte de contrainte et de vérification, de notification écrite vérifiable, de certificats médicaux photocopiables et remis en mains propres.

Les contraintes de fonctionnement, et la limite du respect de chacun aboutissent parfois à des situations d'agressivité qui, dans cette expérience de 5 ans, est restée verbale, mais n'en demeure pas moins difficile à supporter au quotidien par le personnel soignant. Ainsi, toute l'équipe infirmière, sauf une personne, a changé en 5 ans.

Le travail d'équipe, avec mise en commun et concertations entre infirmiers, médecins et psychiatres, est primordial.

Jacques Cogitore
Médecin généraliste (68)

Texte inédit : *Rev Prescrire* 2010 ; 30 (322) : 574-576.
Contribution aux Rencontres Prescrire 2010
(28 et 29 mai 2010 à Bruxelles)